

## PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires Service aménagement, biodiversité et eau

Service aménagement, biodiversité et eau Unité police de l'eau

Dossier suivi par : Tél. : 03 87 28 30 87 Fax : 03 87 02 79 32

Mél: antoine;schwartz@moselle.gouv.fr

Réf.: AS/

Objet : Dossier de déclaration au titre du code de

l'environnement concernant : La création d'une piste cyclable avec aménagement de deux

passerelle au droit de la Rosselle

PJ: Dossier de déclaration

Récépissé de déclaration Courrier de notification Monsieur le Maire Mairie de Hombourg-Haut 10 rue de la Gare 57470 HOMBOURG-HAUT

Metz, le 01octobre 2015

Monsieur le Maire

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

Le projet de création d'une piste cyclable avec aménagement de deux passerelles au droit de la Rosselle sur le ban communal de HOMBOURG-HAUT

Ce dossier a été déposé par : Communauté de Communes de Freyming-Merlebach

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du **récépissé de déclaration n° 57-2015-00239** en date du 01 octobre 2015, accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITE POLICE DE L'EAU

VALERIE ANTOINE-POTIER